



Le Pass'Partout

Sommaire

ÉDITORIAL.....p. 3

LA VIE COMMUNALE

Informations municipales.....p. 4 à 7

Photos événements.....p. 8

Repas de quartiers.....p. 9

Médiathèque municipale.....p. 10

La vie de l'école.....p. 11

LA VIE PRATIQUE

Notre vie quotidienne.....p. 12

Adresses et numéros utiles.....p. 13-14

Documents administratifs.....p. 15-16

NATURE ET ENVIRONNEMENT.....p. 17-18

LA VIE ASSOCIATIVE

Les associations.....p. 19

Le comité des fêtes.....p. 20-21

Atelier Carterie.....p. 22

Club Canin.....p. 23

Le Sou des écoles.....p. 24

Club de Gym, Club de l'amitié.....p. 25

Club Photo.....p. 26

FNACA.....p. 27

LA VIE INTERCOMMUNALE

Le Centre Social « Les 4 vents ».....p. 28-29

Chorale de la Sanne.....p. 30

Tennis Club de la Sanne.....p. 31

Les Arpelauds.....p. 32

Le SASS.....p. 33

EBER Communauté de Communes.....p. 34

LA VIE PAROISSIALE.....p. 35

Directeur de publication :

Luc SATRE

Commission de rédaction / communication:

Julien ANDRES, Eliane KHELIFI, Cécile QUENTEL,
Josiane PELLAT et Sandrine SERVONNAT.

Contact

Josiane PELLAT (Adjointe à la communication)

Crédit photos :

Les membres du Club photo de Ville sous Anjou.
Marius JOUFFREY, Mairie, Centre Social « Les 4 vents »,
La Sanne Tennis, Les Arpelauds.

Remerciements

A toutes les personnes qui de près ou de loin ont contribué
à l'élaboration de ce bulletin, aux annonceurs.

Conception-Impression

Imprimerie DUPUIS - Salaise sur Sanne



AVIS AUX PHOTOGRAPHES AMATEURS

Nous vous invitons à nous proposer des photos
que vous aurez réalisées courant 2019
sur la Commune, pour les pages de couverture
et les illustrations du bulletin 2020.

Paysages en toutes saisons, lieux insolites,
événements particuliers...
Bonne chasse aux images !

Le mot du Maire

CHERS TERREBASSAIRES,

L'année 2018 a été l'année de préparation à la fusion des Communautés de Communes du Pays Roussillonnais (CCPR) et du Territoire de Beaurepaire (CCTB). Une nouvelle intercommunalité est donc née au premier janvier 2019 : la communauté de commune Entre Bièvre Et Rhône, EBER.

37 communes avec 67 000 habitants constituent une nouvelle entité, structure qui devra répondre de façon plus pertinente aux besoins des citoyens. Les Français, en cette fin d'année 2018 ont manifesté leur désapprobation de la politique nationale mise en place. Pour permettre cette expression nous avons mis à disposition de notre Députée, Madame Monique Limon, la salle Emile Romanet pour que se tienne une réunion du « grand débat national » à l'attention des habitants de 8 communes. Une trentaine de personnes ont participé aux ateliers de travail.

Comme vous pourrez le constater dans les pages suivantes, la vie à de Ville sous Anjou a encore été très riche cette année, animée par toutes les associations communales et intercommunales.

De nombreux travaux ont été réalisés, essentiellement par nos agents communaux pour répondre aux nécessités techniques, mais également pour contribuer à l'amélioration de notre quotidien.

Des travaux de plus grande ampleur seront entrepris cette année, comme le début de l'aménagement du carrefour de Poncin (retardé du fait des difficultés rencontrées pour l'acquisition du foncier nécessaire). Ceux-ci seront accompagnés par le renforcement et l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, de la fibre optique et la rénovation de l'éclairage public.

Un agrandissement des locaux techniques communaux est également prévu ainsi qu'un complément d'aménagement de la place.

Après une pause dans les investissements importants et une gestion rigoureuse, le budget communal devrait nous permettre d'envisager de nouveaux projets.

Actuellement est en réflexion l'aménagement du centre village avec le devenir de l'ancienne mairie et des écoles. Notre PLU, est toujours en cours de révision, mais est devenu PLUI (plan local d'urbanisation intercommunal), donc supervisé par la communauté de commune.

En 2018 nous avons célébré les 50 ans d'existence de la Sanne Foot, club intercommunal où les 340 joueurs et joueuses peuvent s'adonner à leur sport préféré et même pour certaines équipes avec des succès très encourageants.

En 2019, notre centre social intercommunal va fêter ses 20 ans. Très jeunes, jeunes et moins jeunes peuvent y trouver une activité qui leur convient. L'intercommunalité entre nos quatre villages a su, au fil des ans, progresser pour offrir un plus grand nombre de services aux habitants.

Que tous ceux qui participent au dynamisme de notre commune, bénévoles, agents communaux, enseignantes, élus, citoyens, soient remerciés pour leur investissement au quotidien.

Souhaitons qu'en 2019 la commune et ses habitants puissent développer leurs projets et que vous tous, Terrebassaires, continuiez d'apprécier le bien vivre à Ville sous Anjou.

Luc SATRE,
maire



La vie communale

Informations municipales

DES TRAVAUX SUR LA COMMUNE

• A l'ancienne épicerie

Les employés communaux ont réalisé des travaux de rafraîchissement dans les locaux de l'ancienne épicerie (isolation, peinture, ...). Cela permet d'utiliser ce local en salle de réunion ou d'activité pour les associations communales.

• Aire de camping-car

L'aire de service camping-car de la commune connaît un grand succès, tout au long de l'année de nombreux voyageurs apprécient ce service entièrement gratuit.



C'est justement à la suite de plusieurs remarques faites par les camping-caristes que la commune a décidé d'installer une borne afin de recueillir les dons des utilisateurs. C'est Sébastien VALLA, agent technique qui a imaginé et construit cet ensemble sur lequel un affichage en français et en anglais, explique le fonctionnement de ce service.

• Bâtiment de l'école

Des travaux ont aussi eu lieu à l'école, l'entrée principale est désormais abritée par un auvent et dans la cour une modification de toiture protège la porte d'entrée. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Vercasson de Pélussin. Les agents communaux ont aussi effectués des travaux de peinture sur les boiseries extérieures. Suite à un dégât des eaux dans les toilettes de la cantine, une cloison endommagée par les infiltrations d'eau a dû être remplacée.

• Parking salle Emile Romanet

Afin de sécuriser et délimiter le stationnement sur la voie le long de la façade Est de la salle Romanet, nos agents techniques ont aménagé l'espace avec des places de parking et ont installé une barrière en bois le long du talus



qui surplombe le grand parking plus bas.

Il reste à réaliser un marquage plus net pour délimiter les places, certains utilisateurs ne se garent pas en épi, ce qui peut gêner la circulation. Le massif ornemental sera terminé pour le printemps.

• Aménagement du nouveau cimetière

Les travaux avancent, le columbarium, les cavurnes ont été installés, le jardin du souvenir sera bientôt terminé. Quelques caveaux de deux et trois places vont être posés, l'aménagement paysagé est aussi programmé. Avec ce nouvel aménagement, le règlement intérieur du cimetière est



à repenser et à retravailler, ainsi que les conditions financières des concessions.

• Aménagement du carrefour Poncin

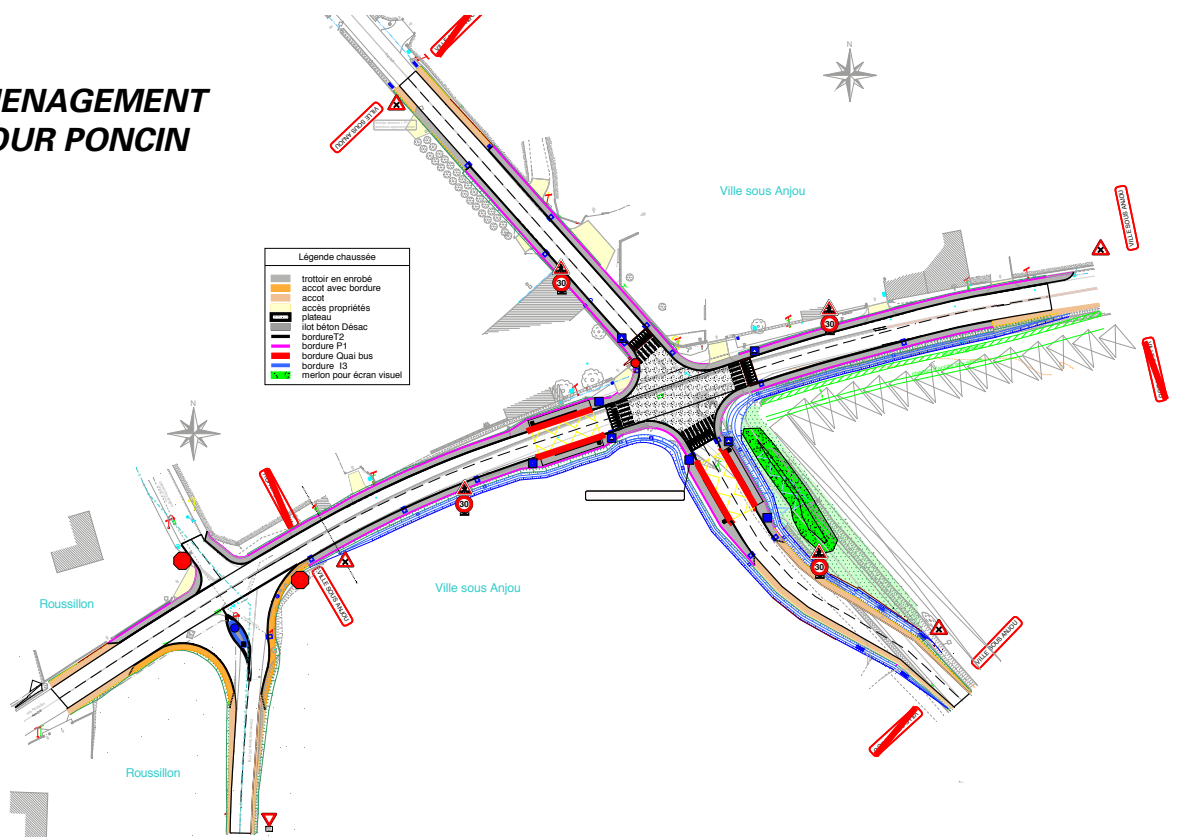
Après de longues négociations entre la Direction départementale des Territoires (DDT), la Commune et le propriétaire des parcelles attenantes au carrefour, l'aménagement du carrefour doit débuter fin 2019. Il porte sur la mise en sécurité de ce croisement accidentogène. L'aménagement retenu prévoit

de décaler le tracé de la route initiale afin d'éviter l'alignement avec la route venant de Vienne, le décalage également de l'axe Roussillon - La Chapelle, ainsi que la création d'un plateau surélevé sur tout le carrefour. Tous les réseaux électriques (basse et haute tension), téléphoniques, fibre optique, seront enfouis. Des trottoirs sont aussi prévus sur les deux voies. Dans le même temps, l'accès au « chemin de la Sanne » sera modifié pour plus de sécurité.

La vie communale

Informations municipales

PROJET D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR PONCIN



À L'ÉCOLE

• Retour à la semaine de 4 jours

A la rentrée 2018, à la demande des enseignants et des parents, nous sommes revenus à la semaine de 4 jours. Bien que n'étant plus subventionné, nous avons maintenu des activités découvertes dans les temps périscolaires après 16h00.

Les horaires scolaires depuis la rentrée de septembre 2018 sont répartis sur 4 jours :

- **Lundi, mardi, jeudi, vendredi: matin de 8h30 à 11h45 et après-midi de 13h15 à 16h00.**
- **Accueil périscolaire : matin de 7h20 à 8h20 et soir de 16h00 à 18h00.**

• Du changement dans l'équipe de la cantine

Au 1^{er} novembre 2018, Viviane MOURIER a fait valoir ses droits à la retraite.

Pendant 32 ans elle a été auprès des enfants de l'école communale, plus particulièrement en tant que cuisinière, puis comme responsable de la cantine, en effet depuis 2009, les repas ne sont plus préparés sur place. De nombreux enfants ont pu apprécier ses préparations. Mais c'est aussi sa personnalité qui a été appréciée par les enfants. Son intransigeance sur la disci-

pline et le respect des autres ont été une règle qu'elle a toujours su faire accepter.

Pour la remplacer nous avons recruté Charlène MARTINIER, qui pour le moment, est en contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire. Charlène a la responsabilité de la cantine, de l'animation de la pause méridienne. Elle assure aussi l'entretien de certains locaux communaux.



Informations municipales

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La 2ème étape de révision du PLU, consistant à mettre en place le **projet d'aménagement et développement durable** (PADD) a été élaboré. Il a fait l'objet d'un débat en conseil municipal le 23 mai 2018. Le PADD du PLU de la commune de Ville sous Anjou s'organise en plusieurs orientations, issus des enjeux identifiés à la sortie de la phase diagnostic.

Ce PADD respecte les orientations fixées par les lois nationales, l'Etat et le Scot des Rives du Rhône et les différents partenaires.

Ce projet est animé par quatre orientations :

- **La protection du patrimoine bâti et paysagé.**
- **Un développement encadré et organisé.**
- **Prendre en compte les déplacements, les modes doux, le maillage des voies.**
- **Dynamiser l'activité locale et l'emploi.**

A la suite du PADD, la 3ème étape est en cours avec le travail sur le zonage et le règlement.

Le PADD dresse le visage de Ville Sous Anjou pour les 10 à 15 ans qui viennent. Le zonage va préciser les orientations du PADD et définir les zones urbanisables, les secteurs naturels et agricoles, en définissant pour chaque secteur les règles de construction ou d'aménagement. Compte-tenu des orientations fixées par la loi, par le Schéma de cohérence territoriale des Rives du Rhône (SCOT) et par la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, le fil directeur pour la commune est la maîtrise des surfaces mises à l'urbanisation ; il s'agit de conserver le capital constitué par les terres agricoles et les espaces naturels mais aussi de préserver le cadre de vie de notre commune.

Il ne s'agit pas de stopper la construction de logements, mais de construire en consommant moins de surface et d'urbaniser en priorité à proximité des services et des équipements.

Nous vous rappelons quelques-uns des objectifs généraux du SCOT que le PLU à l'obligation de prendre en compte :

- Permettre la production d'environ 60 logements maximum pour les 10 prochaines années,
- Organiser le développement en priorité sur le bourg
- Diversifier les types de constructions : maisons individuelles, jumelées ou habitat collectif en fonction du contexte bâti existant.
- Préserver l'espace agricole
- Intégrer les enjeux environnementaux.

En parallèle du PLU, notre carte des aléas naturels va être mise à jour sur l'ensemble de la commune. Elle date de 1998 et doit être révisée pour prendre en compte l'évolution des constructions et les nouvelles réglementations. Nous sommes concernés par les risques suivants : inondation, crues torrentielles, ruissellement de versant et glissement de terrain. La future

carte des aléas comportera 4 niveaux d'aléas : faible, moyen, fort et très fort contre 3 niveaux pour la carte actuelle (faible, moyen et fort).

Le règlement lié aux aléas naturels sera intégré au règlement du PLU et apparaîtra sur le plan de zonage du PLU pour une bonne application.

Si vous avez connaissance de phénomènes naturels, vous pouvez en faire part en mairie par le biais de la concertation. L'information sera ensuite transmise au bureau d'études spécialisé.

Le registre de concertation est toujours disponible à l'accueil de la mairie et vous pouvez également faire parvenir vos observations par courrier.

Fauchage maîtrisé = lutte contre l'ambrosie :

Comme plusieurs communes de la C.C.P.R, Ville sous Anjou est entrée dans cette démarche de fauchage, elle le signale par des panneaux positionnés sur quelques routes communales.

Le fauchage tardif ou gestion différenciée n'est pas une absence de fauchage mais un ajustement des interventions d'entretien en fonction de la croissance des plantes et des impératifs de sécurité (virages, sorties de chemins, carrefours).

Cette méthode consiste à :

- faucher les accotements au printemps et en été sur une largeur limitée mais suffisante.
- remonter la hauteur de coupe à 10 cm afin de limiter la repousse des végétaux et de concurrencer certaines espèces végétales envahissantes en particulier l'ambrosie.
- repousser le débroussaillage général à l'automne pour permettre à la faune et à la flore de se reproduire.

LES FINANCES COMMUNALES ANNÉE 2018

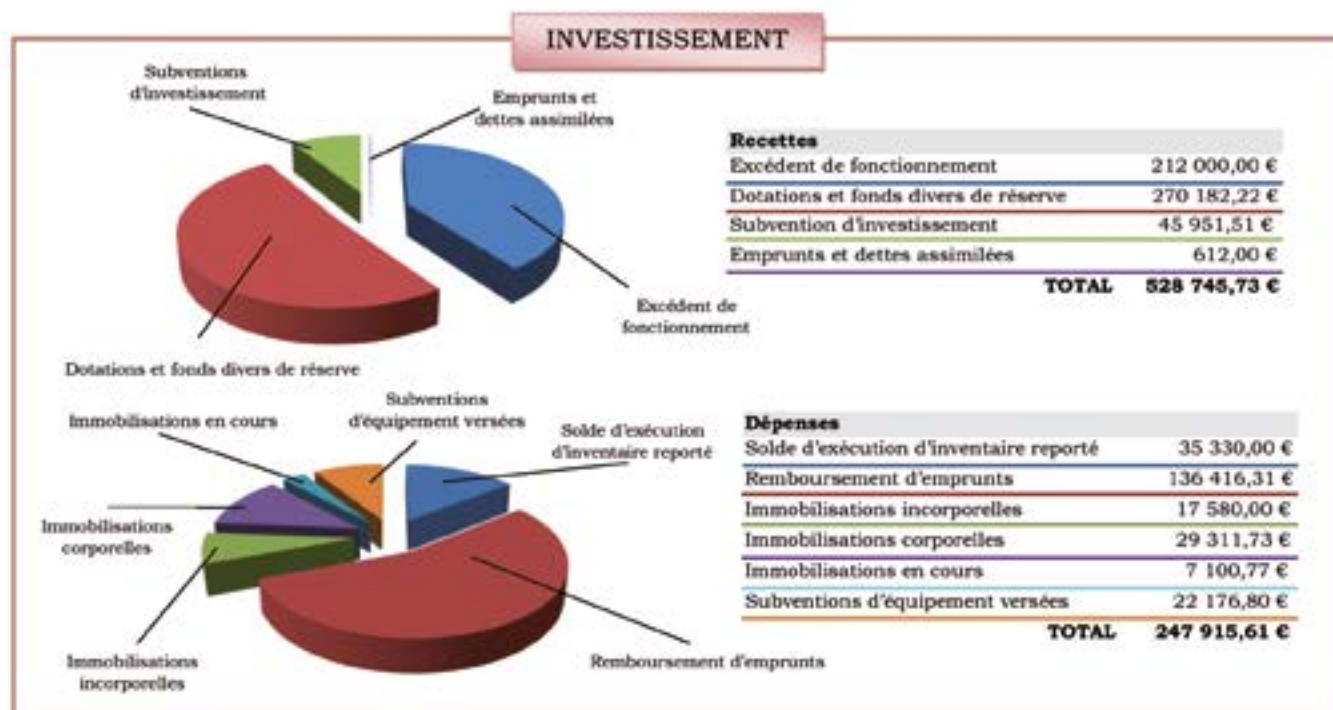
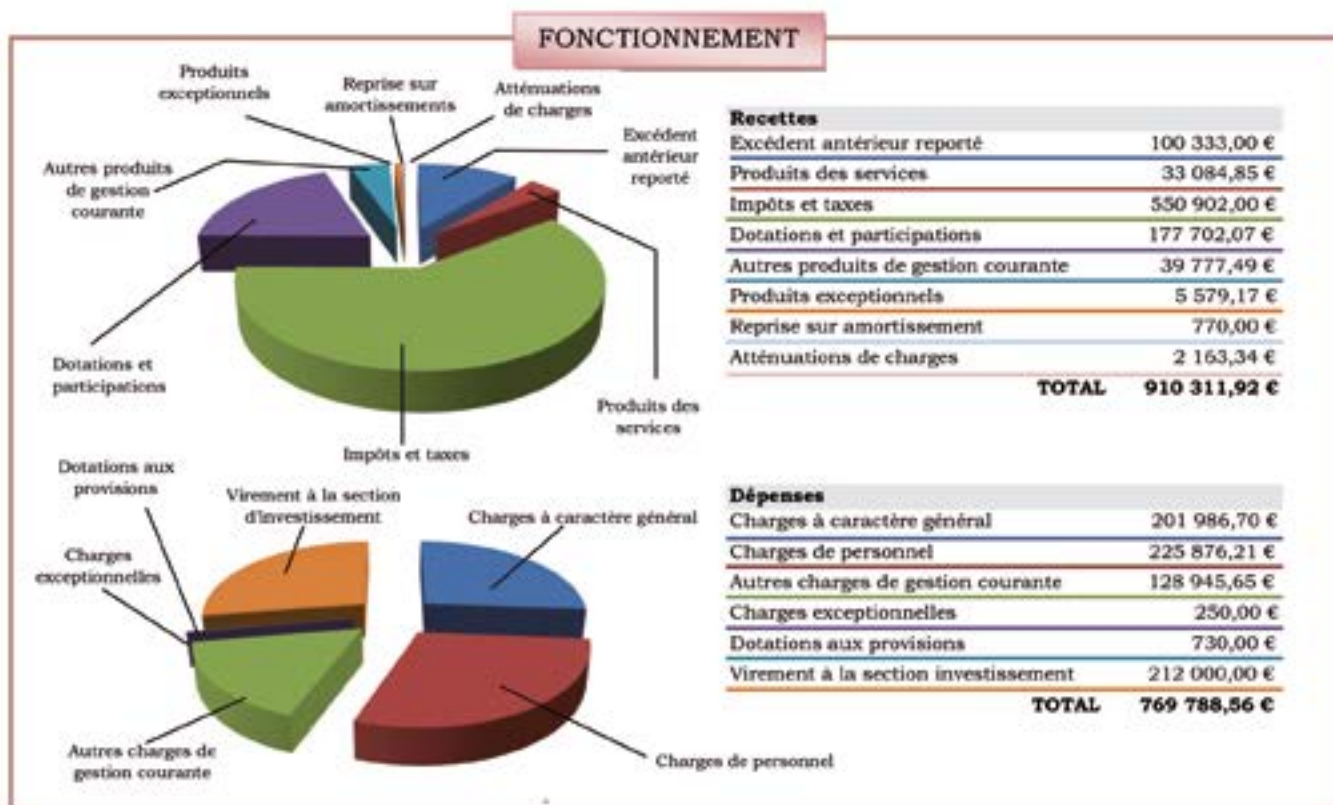
Taux d'imposition 2018 :

Lors de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2018, les taux d'imposition 2018 ont été votés. Malgré une baisse constante des dotations de l'Etat, le Conseil Municipal n'a pas apporté de modifications aux taux d'imposition appliqués :

-Taxe d'Habitation :	10,76 %
-Taxe Foncière Bâti :	17,75 %
-Taxe Foncière Non Bâti :	48,05 %

La vie communale

Les finances communales - Année 2018



Bilan des crédits en cours :

Groupe scolaire :

Emprunt restant dû au 1^{er} janvier 2019 : 620 995 € - Annuités d'environ 100 500 €/an jusqu'en 2025 - Actuellement à un taux de 0,00%

Tracteur + équipements :

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2019 : 41 920 € - Annuités de 10 480 €/an jusqu'en 2022 - A un taux de 0 %

La vie communale

Quelques événements...



Journée environnement



**Cérémonie du 11 novembre
avec les enfants de l'école**



Repas des Aînés



Journée humanitaire



Fête de la courge



La vie communale

Repas de quartiers



Rue Emile Romanet



Le Pilon



Poncin-La Sanne



Les Eynauds



Grange-Neuve

La Médiathèque

L'année 2018 a été riche en événements avec notamment la célébration des 20 ans de la médiathèque, le samedi 17 mars. Tout au long de cette journée, un diaporama-rétrospective a permis aux lecteurs de voir les différentes animations, les accueils des élèves de l'école, d'auteurs et autres actions réalisées durant toutes ces années. Xavier Massé, auteur terre-bassaire a dédié « Répercussions » son 1^{er} roman policier ; l'après-midi, un cluedo géant « qui a tué le loup ? » a été mis en scène par les bénévoles de la médiathèque permettant à plusieurs familles (enfants et parents) de passer un bon moment à découvrir qui était le coupable ! Pour finir cette journée festive, une pièce de théâtre, de Nathalie Sarraute « pour un oui ou pour un non », interprétée par la compagnie Mim'Osa a permis de divertir un large public.

Le samedi 7 avril, un atelier de sériographie animé par Sophie Glade alias Philéas Dog a intéressé de nombreux enfants, ils ont réalisé un marquage.

Dans le cadre de la fête de la science, le samedi 6 octobre, un atelier « poussière d'étoiles » a été animé par les Savants Fous, permettant aux enfants de se familiariser avec le système solaire.

Le samedi 10 novembre, Stéphanie Lopes Nebti, est venue évoquer lors d'une rencontre dédiée la guerre de 14, à travers des lectures de ses ouvrages « des nouvelles de 14 ? » et « jardin de soi(e) ».

Le dimanche 11 novembre, une exposition consacrée à la guerre de 14-18 ainsi que des lectures d'extraits des carnets de campagne d'un poilu de Ville sous Anjou ont été présentées à un public venu nombreux.

Le prix « gouttes de sang d'encre » dans le cadre du festival « sang d'encre » organisé à Vienne, est mis en place depuis plusieurs années sur le réseau et permet d'élire un roman policier parmi une sélection de 5 romans. Le prix sera renouvelé cette année encore et nous encourageons tous les amateurs de polars à y participer, une soirée de présentation sera organisée dès que nous aurons la sélection, et nous communiquerons la date via l'Intervillages et affiches.

Le samedi 24 novembre, un atelier « découverte



Xavier MASSÉ en dédicace



Cluedo géant



Exposition 11 novembre



Fête de la science



Expo vente

de la BD » a été animé par Eva Roussel, jeune illustratrice de « Les enfants du Bayou » dans le cadre du prix BD Jeunesse intitulé « Fun en bulles » organisé par les médiathèques du réseau. Une exposition sur la BD, prêtée par la Médiathèque Départementale de l'Isère a permis aux classes d'Elodie et d'Audrey de se familiariser avec le monde de la BD à travers le vocabulaire, le graphisme, l'expression des émotions à travers les dessins. Le prix BD « fun en bulles » consiste à faire lire 8 BD aux enfants de 8 ans à 13 ans et à sélectionner celle qu'ils ont préférée.

Les bénévoles de la médiathèque ont également participé à des formations « lectures des tout-petits de 0 à 3 ans » et « collaboration avec l'école dans le cadre de l'accueil des classes ». En plus des 3 classes de l'école toutes les trois semaines, le Relais Assistants Maternels est reçu à la médiathèque une fois par mois.

Notre traditionnelle expo-vente de livres neufs a lieu au mois de novembre et permet d'acquérir de nouveaux livres grâce au bénéfice de la vente.

Depuis la mise en réseau, en janvier 2017, des différentes bibliothèques du territoire du pays roussillonnais, l'offre de prêt à travers la mutualisation des fonds de livres, DVD et CD des 12 médiathèques a permis de voir une grande augmentation du nombre d'inscriptions et des prêts. L'accès au portail numérique permet de faire des réservations, de consulter des revues, de visionner des films et d'écouter de la musique grâce à sa carte lecteur.

L'adresse est :

<http://reseau-mediathèques.ccpaysroussillonnais.fr>

Le tarif est de 5 € à partir de 18 ans et l'adhésion peut se faire à n'importe quel moment de l'année.

Les horaires sont :

Le lundi	de 15 h à 16 h 30
Le mercredi	de 10 h à 12 h et de 16 h 30 à 17 h 30
Le samedi	de 10 h à 11 h 30

N'hésitez pas à venir pousser les portes de la médiathèque, le meilleur accueil vous sera réservé !

Catherine Fombonne et son équipe de bénévoles

La vie communale

L'école de Terrebasse

Cette année, l'équipe enseignante qui accompagne les enfants est constituée de Mmes Weissend, Marsango et Manin. Les élèves sont répartis de la façon suivante :

Directrice : Audrey MANIN

Classe de PS/MS/GS 6 / 6 / 6	Mme WEISSEND Diane (ATSEM : Pauline PERGER) = 18 élèves
Classe de Cp/Ce1/Ce2 10 / 3 / 12	Mme MARSANGO Elodie = 25 élèves
Classe de Ce2/Cm1/Cm2 5 / 12 / 7	Mme MANIN Audrey = 24 élèves



L'école compte donc un total de 67 élèves.

Les projets:

Cette année scolaire 2018/19, plusieurs projets seront travaillés.

- cycle vélo pour les PS.MS.GS (financé par la commune),
- cycle natation scolaire pour les GS.CP.CE1.CE2 (financé par la commune),
- arts visuels pour les PS.MS.GS qui travailleront avec une artiste présente en classe,
- travail sur les premiers secours pour les CP.CE1.CE2.CM1.CM2 avec la venue d'un pompier professionnel en classe,
- travail sur la civilisation anglophone à travers l'étude des USA et particulièrement de la ville de New York pour les CE2.CM1.CM2,
- cycle sur la forêt avec sortie dans les bois de Ville sous Anjou pour les CP.CE1.CE2.



Activité dominos

Toutes les 3 semaines, les bénévoles de la bibliothèque municipale proposent de faire découvrir les plaisirs du livre à tous les élèves de l'école (de 3 à 11 ans). La lecture est travaillée au travers d'activités telles que des visites d'expositions, des lectures offertes, les emprunts,...

Audrey MANIN, Directrice de l'école.



Cross de l'école 2018

La vie pratique

Notre vie quotidienne



Depuis le 1^{er} juillet 2015 les services des TPR (Transports du Pays Roussillonnais) ont évolué. Le réseau se compose de trois services distincts : une ligne régulière d'agglomération, trois zones de transport à la demande (TAD) et un service aux personnes à mobilité réduite (TAD Access').

Ville sous Anjou se situe dans une zone de **Transport A la Demande (TAD)**, c'est la zone **TAD centre C**. Sur notre commune il y a 7 points d'arrêts : **Place de la Mairie, Poncin, Grange Neuve, Cimetière de Ville, Le Lac, Les Eynauds, Champérin**. Le TAD fonctionne du lundi au samedi uniquement sur réservation. Pour les horaires contactez :

INFOS TPR 04 74 29 31 28 du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 14h à 17h30

Pour les réservations TAD ou TAD Access' :
0 800 00 17 79 tous les jours de 7h à 19h.

Toutes les infos sur www.bustpr.fr



ENVIRONNEMENT

Collecte des déchets ménagers, distribution des conteneurs. Gestion des déchetteries (Anjou, Péage-de-Roussillon, Salaise-sur-Sanne, Saint-Clair-du-Rhône, Ville-sous-Anjou, Sablons) et points d'apports volontaires (verre et vêtement).

Siège EBER Rue du 19 Mars 1962
- BP 470 -

38 554 St Maurice l'Exil - Tél. 04 74 29 31 00

Service gestion collecte des déchets :

Christèle MENETRIEUX

Tél : 04 74 29 31 15

ambassadeur@entrebievretrhone.fr

ANIMAUX ET BON VOISINAGE

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter la divagation, les désagréments provoqués par des aboiements intempestifs.



**Établissement Français du Sang
Rhône-Alpes
Site de Lyon
1-3 Rue du Vercors
69364 LYON CEDEX**

Prochaines collectes à la salle « L'Espace » de Roussillon (à côté du Sémaphore)

**Les mardis 21 mai, 17 septembre
et 19 novembre 2019
9h30-12h00 et 15h00-19h15**

NUISANCES SONORES HORAIRES A RESPECTER

Article 4 de l'arrêté préfectoral : Toutes précautions doivent être prises pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits provenant d'appareils diffusant de la musique, instruments de musique, appareils ménagers, ainsi que ceux résultant d'activités ou de comportement non adaptés aux locaux. Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que les **jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

La vie pratique

Adresses et numéros utiles

SERVICES DE SECOURS - URGENCES

- **Pompiers** : ☎ Appeler le 18
- **Urgence médicale** : ☎ Appeler le 15 (112 pour les portables)
- **Brigade de Gendarmerie** (19 rue Fernand Léger, 38550 Roussillon) : ☎ 04 74 86 20 17
- **Conseil médical pour l'Isère** (de 18h à 8h) : ☎ 0 810 15 33 33
- **Centre anti-poison (Lyon)** : ☎ 04 72 11 69 11
- **Violences conjugales** : ☎ Appeler le 39 19
- **Allo enfance maltraitée** : ☎ Appeler le 119
- **Drogue-Alcool-Tabac-Infos service** : ☎ 0 800 23 13 13

MAIRIE

☎ 04 74 84 04 55

Fax. 04 74 84 11 81

mairie2.vsa@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h 00

le 1^{er} samedi du mois de 10h00 à 12h00

Horaires de présence du Maire en mairie :

Contactez le secrétariat de mairie

Centre Communal d'Action Sociale :

Adjointe en charge: M^{me} Josiane PELLAT

Contactez le secrétariat de mairie

LOCATION DE SALLES COMMUNALES

Téléphoner en mairie pour la réservation :

Habitants de la commune : Salle de Terrebase 110€ - Salle E.Romanet 300€

Extérieurs à la commune : Salle de Terrebase 220€ - Salle E.Romanet 700€

MISE A DISPOSITION DE MATÉRIEL

Maurice ROSTAING ☎ 04 74 84 05 82

Tables, bancs, vaisselle du Comité des Fêtes.

(Exemple : 1 table +2 bancs = 2 €)

MÉDIATHÈQUE

Horaires d'ouverture :

Lundi de 15h00 à 16h 30

Mercredi de 10h 00 à 12h00 et de 16h30 à 17h30

Samedi de 10h 00 à 11h 30.

☎ 04 74 58 17 49 Pendant les heures de permanences

ENSEIGNEMENT

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

Directrice : M^{me} Audrey MANIN

☎ 04 74 84 04 67

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

De 7h 20 à 8h 20 et de 16h00 à 18h00

☎ 04 74 84 04 67

COLLÈGE DU SECTEUR

Collège Jean FERRAT à Salaise sur Sanne

Principal M. Charles TARDY

☎ 04 74 29 79 01

SERVICES LOCAUX

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte le lundi matin **en semaine impaire** (conteneur jaune)

Collecte le jeudi ou vendredi matin suivant le quartier (conteneur vert)

Dans tous les cas prévoir de sortir les conteneurs la veille au soir.

Pour tous renseignements concernant la collecte ou les conteneurs contacter le Service « Gestion des déchets » de la communauté de communes : ☎ 04 74 29 31 15

DÉCHETTERIE

Ville sous Anjou - rue de Grange Neuve

EBER Gestion des déchets : ☎ 04 74 29 31 15

Horaires d'ouverture :

du 1^{er} Novembre au 28 février

- lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h

- samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

du 1^{er} mars au 31 octobre

- lundi, mercredi, vendredi de 15h à 19 h

- samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Récupération des déchets de soin à la déchetterie de Saint Clair du Rhône. Toutes les déchetteries de la Communauté de Communes sont également accessibles aux habitants de Ville sous Anjou. Renseignements : ☎ 04 74 29 31 15

ÉLECTRICITÉ

EDF - GDF Dépannage : ☎ 08 10 76 17 73

EDF - GDF Accueil clientèle ménage : ☎ 08 10 65 96 67

EDF - GDF Accueil clientèle professionnelle : ☎ 08 10 87 22 76

EAU

* Si vous réglez à la **SDEI**

- Pour tous travaux ou toute intervention d'urgence :

☎ 0 810 396 396.

- Pour tout renseignement au Syndicat Gerbey Bourrassonnes (Président : Louis MONNET) : Mairie d'Auberives-sur-Varèze ☎ 04 74 84 90 13.

* Si vous réglez au SYNDICAT DOLON-VAREZE :

☎ 04 74 79 50 12.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Maison de l'eau Syndicat Dolon-Varèze : ☎ 04 74 79 50 12.

SPMR :

Servitudes ou informations Pipeline : ☎ 04 74 31 42 00

(VILLETTE de VIENNE)

TÉLÉALARME

Pour tous ceux qui dépendent de la communauté d'agglomération du pays Viennois (54 Avenue Berthelot, Vienne) :

☎ 04 74 78 41 90.

Pour ceux qui ont choisi la télé-assistance HomVeil :

☎ 0 810 11 53 06 (N° Azur)

RIVES DE LA SANNE : Bassin hydraulique de la Sanne : Mairie de St Romain de Surieu : ☎ 04 74 79 42 60 fax : 04 74 79 44 73

PAROISSE

☎ 04 74 86 29 57 Le Péage de Roussillon

Père Jean-Hugues MALRAISON

OFFICE DU TOURISME DU PAYS ROUSSILLONNAIS

Rue du 19 Mars 1962 - 38550 St Maurice L'Exil

☎ 04 74 86 72 07 - www.tourisme-pays-roussillonnais.fr

La vie pratique

Adresses et numéros utiles

SANTÉ - SOCIAL - LOGEMENT - EMPLOI

CABINET DE SOINS INFIRMIÈRES D.E.

(I. Verrat, C. Fombonne, I. Béal, L. Vincendon) :

☎ 04 74 84 46 08 ou 06 80 32 35 04

*Permanence au Cabinet place de la Mairie :
les lundis, mercredis et vendredis de 7h30 à 8h15.*

CLINIQUE DES CÔTES DU RHÔNE

Rue Fernand Léger - 38150 ROUSSILLON - ☎ 04 74 29 28 28

HOPITAL DE VIENNE : ☎ 04 74 31 33 33

SERVICES DE GARDE

Pharmacie : ☎ 04 74 86 13 13

Médecin : ☎ 04 74 86 45 45

SÉCURITÉ SOCIALE

Rue Ambroise Croizat - 38 150 ROUSSILLON - ☎ 04 74 11 10 76

A.D.P.A.H. - (Aide à Domicile aux Personnes Agées ou Handicapées)

M^{me} THOMANN - 5 Rue Bel Stendhal 38150 Roussillon

☎ 04 74 86 55 82

CENTRE SOCIAL « Les 4 vents » à St Romain de Surieu :

☎ 04 74 84 43 92

CAF - Caisse d'allocations familiales de Vienne

- Point d'accueil au centre social de Roussillon (☎ 04 74 29 00 60)

sur rendez vous tous les lundis et les 2^{ème} et 4^{ème} mardis

- Accueil téléphonique au 0 810 25 38 80, un conseiller répond du lundi au vendredi.

CONCILIATEUR MEDIATEUR DE JUSTICE

M^r Alain FOURNIER pour le canton de Roussillon.

Il reçoit gratuitement les lundis de 9h 00 à 12h 00 en mairie de Roussillon, pour résoudre à l'amiable vos litiges privés.

Prendre rendez-vous à la mairie de Roussillon ☎ 04 74 29 01 00

JUSTICE

Tribunal de Grande Instance, Place Charles de Gaulle BP115
38200 Vienne ☎ 04 74 78 81 81

Tribunal d'Instance, 27, rue de Bourgogne 38200 Vienne

☎ 04 74 78 83 83

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

M^{me} DUMOULIN Permanence à la Mairie du Péage-de-Roussillon

les 1^{er} et 3^{èmes} jeudis du mois de 9h à 12h ☎ 04 74 86 23 94

CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE

24 bis avenue J. Jaurès 38150 Roussillon - ☎ 04 74 86 55 62

TRAIT D'UNION SUD (médiation familiale)

13 rue de la Gare 38550 Le Péage de Roussillon - ☎ 04 74 29 99 92

57 bis avenue du Général Leclerc 38200 Vienne - ☎ 04 74 85 02 95

www.trait-dunion-famille.fr

SERVICE ÉCOUTE FAMILLE : ☎ 04 76 43 34 25

LA MAISON DES ADOLESCENTS :

- Un lieu d'écoute et d'accompagnement pour les jeunes et leurs familles.

81, avenue du Général Leclerc à Vienne - ☎ 04 74 53 89 21

- Antenne Roussillonnaise : 13 rue de la Gare - Le Péage de Roussillon - ☎ 04 74 53 89 21

CENTRE MEDICO - SOCIAUX - ASSISTANTES SOCIALES

Familles avec enfants, personnes isolées, jeunes, couples sans enfants à charge : M^{me} CHENEVIER

68 avenue de Bel Air bât.3 - 38150 Roussillon - ☎ 04 74 11 20 50

MAISON DU CONSEIL GÉNÉRAL : TERRITOIRE ISÈRE RHODANIENNE Service Autonomie

3 Quai Frédéric Mistral BP 222 - 38217 Vienne - ☎ 04 74 87 93 30

A.PRE.SS : Accès aux droits et aides aux victimes d'un acte de délinquance - ☎ 04.74.53.58.13

- Permanences en mairie de Roussillon les mardis de 14h à 17h

- Permanence à la gendarmerie de Roussillon 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois de 9h à 12h.

PREvenir : Prévention en Isère Rhodanienne, association de prévention spécialisée (éduquer-promouvoir-prévenir-protéger)

32 rue de la République 38550 Le Péage de Roussillon

☎ 04 74 86 34 64 / Educateurs : 06 23 47 63 79 ou 06 23 47 64 09

paysrous@prev-ir.fr

RÉSIDENCE SERVICES CHAMPERIN

5, route des Combes 38150 Ville sous Anjou

☎ 04 74 48 35 30

ADIL - Association Départementale d'Information sur le Logement

Permanence dans les locaux de EBER le 1^{er} mercredi de chaque mois de 9h à 12h.

Rue du 19 mars 1962 - St Maurice l'Exil

Renseignements : ☎ 04 76 93 92 61

H&D- Habitat et Développement

Permanence conseils sur l'amélioration de l'habitat dans les locaux de EBER les 2^{ème} et 4^{ème} mercredi de chaque mois de 14h à 16h

rue du 19 mars 1962 - St Maurice l'Exil .

Renseignements : ☎ 06 81 65 50 78 du lundi au vendredi

UMIJ - Union Mutualiste pour l'habitat et l'insertion des jeunes

M^{me} EVIEUX - Les Ayencins 1, allée 6 - 38550 Péage de Roussillon

☎ 04 74 86 54 96

ADOMA Logements sociaux ☎ 04 74 86 20 90

CADA Centre d'accueil pour demandeurs d'asile

☎ 04 74 86 18 42

Résidence Le Limousin, 17 rue du Limousin - 38550 Le Péage de Roussillon

ADVIVO - LOGEMENTS SOCIAUX

1 Square de la Résistance BP 114 38209 Vienne Cedex

☎ 04 74 78 39 00 - Mail : accueil@advivo.fr

POLE EMPLOI

8 rue Anatole France 38150 Roussillon : ☎ 3949 ou fax : 04 74 29 58 17

AGENCE LOCAL INSERTION (accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA)

ALI 3 rue Anatole France 38150 Roussillon - ☎ 04 74 86 63 75

MISSION LOCALE ISERE RHODANIENNE

MLIR - Antenne de Roussillon

☎ 04 74 86 48 61

Tous vos documents administratifs



Élections Européennes dimanche 26 mai 2019

Pour pouvoir voter il faut être inscrit sur les listes électorales. Cette inscription est possible jusqu'au 31 Mars 2019 (et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédent le scrutin comme cela était le cas auparavant).

La suppression de la date limite du 31 décembre fait suite à la loi n°2016-1048.

ÉTAT CIVIL

DOCUMENTS DÉSIRÉS	OÙ S'ADRESSER ?	PRINCIPALES PIÈCES À FOURNIR
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille, carte d'identité, certificat d'accouchement. Dans les 3 jours qui suivent la naissance.
Extrait d'acte de naissance de français nés à l'étranger	Ministère des Affaires Étrangères. Service central de l'État Civil BP 1056-44035 Nantes cedex. Ou par internet : www.diplomatie.gouv.fr	Date et lieu de naissance, noms et prénoms. Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse. Les citoyens français nés à l'étranger sont directement redirigés vers le service central d'état civil du ministère des Affaires étrangères, qui gère les copies intégrales d'actes d'état civil à l'étranger pour des personnes de nationalité française. Les demandes sont acheminées aux communes concernées, celle-ci pouvant être alertées par courriel.
Copie intégrale d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance Ou par internet : www.acte-etat.civil.fr	Indiquer nom, prénoms et date de naissance de l'intéressé + noms et prénoms des parents si extrait avec filiation. Gratuit. Joindre une enveloppe timbrée à vos noms et adresse. Les citoyens nés dans une commune française peuvent déposer une demande. Lorsque leur commune de naissance dispose d'un service de demande de copie intégrale d'actes par internet, l'internaute est redirigé vers le site internet de celle-ci. Quelque soit le mode de transmission, les Français recevront leur copie intégrale d'acte de naissance quelques jours plus tard par courrier. Gratuit et sécurisé.
Reconnaissance (d'un enfant naturel)	Mairie	Carte d'identité des déclarants, justificatif de domicile. Avant ou après la naissance.
Copie intégrale d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer nom, prénoms, date et lieu de mariage de la personne concernée + noms et prénoms de ses parents si extrait avec filiation. Gratuit. Joindre une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.
Certificat de vie commune ou de concubinage	Mairie du domicile	Fournir pièce d'identité pour chaque personne et des justificatifs de domicile. Gratuit mais pas obligation pour les maires de délivrer ce certificat d'où il convient de se renseigner auprès de votre mairie.
Attestation d'engagement dans les lieux du PACS	Greffe du Tribunal d'Instance de votre lieu de naissance ou de domicile	Attestation remise lors de l'enregistrement du pacte civil de solidarité mais possibilité d'en demander d'autres exemplaires.
Livret de famille	Mairie du domicile	En cas de séparation de corps ou divorce, un autre livret pourra être remis à celui qui en est dépourvu.
Copie jugement de divorce	Avocat ou Tribunal qui a prononcé le divorce	
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	Livret de famille et certificat de décès. Dans les 24h qui suivent le décès.
Copie intégrale d'acte de décès	Mairie où à été dessé l'acte ou Mairie du dernier domicile du défunt	Indiquer les nom et prénoms du défunt et la date du décès. Gratuit. Joindre une enveloppe timbrée à vos noms et adresse.
Certificat d'hérédité	Notaire	Livret de famille de la personne décédée, profession et adresse des héritiers.

La vie pratique

RÉGLEMENTATION PUBLIQUE

Carte nationale d'identité	Mairie de Roussillon ou de Vienne sur rendez-vous	Se renseigner en mairie.
Passeport biométrique	Mairie de Roussillon ou de Vienne sur rendez-vous	Se renseigner en mairie.
Certificat de nationalité française	Greffe du Tribunal d'Instance du lieu de votre domicile	Un justificatif d'identité, un justificatif de domicile + des pièces complémentaires qui varient selon votre situation.
Extrait du casier judiciaire (bulletin n°3)	Casier Judiciaire National 107 rue du Landreau, 44079 Nantes cedex 1 ou minitel 3615 CJN ou www.cjn.justice.gouv.fr	Noms et prénoms (nom de jeune fille pour les femmes mariées), date et lieu de naissance, adresse actuelle. Gratuit. Ne pas joindre d'enveloppe ou timbre pour la réponse.
Recensement en vue de l'appel de présentation à la défense	Mairie du domicile Rendez-vous sur MAJDC.FR	Tout français (garçon et fille) âgés de 16 ans doit se faire recenser. Fournir une pièce d'identité et le livret de famille.
Carte d'invalidité	Mairie du domicile	Se renseigner en mairie pour les documents à fournir.
Certificat de vie pour étranger résidant en France	Mairie du domicile	Livret de famille ou carte nationale d'identité.
Titre de séjour pour étranger	Sous-préfecture	Se renseigner en Sous-préfecture de Vienne pour la constitution du dossier (04 74 53 26 25).
Attestation d'accueil d'étranger	Mairie	Se renseigner en Mairie pour la constitution du dossier.
Demande de naturalisation	Préfecture	Prendre R/V avec la Préfecture par téléphone : 08 21 80 30 38
Inscription sur les listes électorales	Mairie	Fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile ou de paiement impôts locaux depuis plus de 5 ans.
Carte électorale	Mairie	Fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Gratuit. Après inscription sur les listes électorales.
Certificat de résidence	Mairie du domicile	Fournir un justificatif de domicile. Gratuit.
Légalisation de signature	Mairie	La signature à légaliser doit être apposée sur présentation de la carte d'identité, devant un employé municipal.

AUTRES DEMANDES

Certificat de scolarité	Directeur de l'école	
Certificat de travail	L'employeur	
Permis de conduire	Préfecture ou Sous-préfecture	Permis réussi après examen : dossier à retirer auprès de votre auto-école, de la préfecture ou de la sous-préfecture. Adresser le dossier complet à la préfecture pour l'établissement de votre titre. Duplicata : Dossier à retirer en mairie, préfecture ou sous-préfecture. Adresser le dossier complet à la préfecture pour l'établissement et l'envoi du titre. Demande de visite médicale : imprimé à retirer en mairie, préfecture ou sous-préfecture, ainsi que la liste des médecins de ville agréés.
Certificat d'immatriculation (ancienne carte grise)	Préfecture ou Sous-préfecture	Véhicule neuf : soit demande de certificat d'immatriculation CERFA délivrée par le constructeur ou son représentant et une pièce d'identité en cours de validité, soit une demande de certificat d'immatriculation, une pièce d'identité en cours de validité, un certificat de conformité communautaire, une facture établie par le vendeur ou un certificat de cession.
Certificat de non gage	Préfecture (borne dans hall d'accueil), sous-préfecture ou www.interieur.gouv.fr « A VOTRE SERVICE » puis « vos démarches »	Date de première mise en circulation et numéro d'immatriculation du véhicule.
Certificat de propriété	Notaire ou Tribunal d'instance du domicile	
Permis de chasser	Office National de la chasse et de la Faune Sauvage	Pour l'examen obligatoire et les tarifs, s'adresser à la Fédération Départementale des Chasseurs 65 av. Jean Jaurès 38320 EYBENS (tél : 04 76 62 97 78) La FDCL organise la formation et l'examen, l'ONCFS délivre le permis de chasser.

Pour en savoir plus : appeler le 3939 (0,12€/min) ou consulter les sites Internet suivants : www.isere.pref.gouv.fr / www.service-public.fr

Nature et Environnement

LE SAVIEZ-VOUS

En France, la mauvaise qualité de l'air...

- cause 48 000 décès prématurés par an soit 5 % des décès par art;
- réduit de 9 mois en moyenne l'espérance de vie ;
- est à l'origine de maladies ou d'insuffisances respiratoires.

et l'entretien du jardin pour un particulier

- génère des déchets verts que l'on estime en moyenne à 100 kilos par personne et par an.
- Pour s'en débarrasser, 9 % des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre.

En matière d'émissions de particules fines :



14 000 km parcourus par une voiture essence récente

13 000 km parcourus par une voiture essence ancienne

13 000 km parcourus par une voiture diesel récente

1 000 km parcourus par une voiture diesel ancienne

50 kg
de végétaux
brûlés à l'air
libre, (environ
5 sacs de 60 l
de déchets
verts)

3 semaines de chauffage
d'une maison équipée
d'une chaudière au bois
performante

3 jours de chauffage
d'une maison équipée
d'une chaudière au bois
peu performante type
foyer ouvert

Document élaboré par l'Observatoire de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (ORÉAL) Adapté pour la DRAL, depuis l'édition de l'Etat des Champs (juin 2017) par la Direction régionale des Services Industriels et Miniers (DSIM) le 11 novembre 2017 par la Direction Départementale de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat (DDEEC) de la Haute-Savoie. © 2017 Lyon - Crédit : DR - Tél. : 04 26 26 90 00

Pour mieux respirer
NE BRÛLEZ PAS
vos déchets verts

Arrêtez de vous enflammer !



Information et recommandations à l'attention des particuliers



Le brûlage à l'air libre des déchets verts,
c'est interdit !



Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSO) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité **fortement émettrice de polluants** : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane... Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution.

La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.



Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique.



DÉCHETS VISÉS



Tontes de pelouses, balle de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

SANCTION

En cas de non-respect d'un RSD, une contravention de **450 €** peut-être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal).



Ne brûlez plus vos déchets verts,
valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE



Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

LE BROYAGE ET LE PAILLAGE



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Astuce : la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

LA DÉCHÈTTERIE



Les habitants en Auvergne-Rhône-Alpes ont accès à plus de 580 déchetteries réparties sur toute la région. Ainsi, 99% de la population est desservie.

Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.



Source : www.snoe.org

Loi Labbé : votre jardin sans pesticides*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

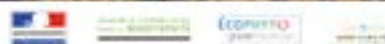
Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr



Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations.

Les pesticides sont des déchets toxiques, sur le Pays Roussillonnais ils sont pris sur les déchetteries de Ville sous Anjou, St Clair du Rhône et Salaise sur Sanne.

** Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...*

Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

RÉSIDENCE CHAMPÉRIN

Résidence Services Séniors



Résidence Services Champérin

5, route des Combes - 38150 Ville sous Anjou

Tél. 04 74 48 35 30 - Fax 04 74 58 17 51

Mail : contact@champerin.fr

La vie associative

Associations communales

Associations	Président	Section	Responsable	Téléphone	Jours
COMITÉ DES FÊTES	Maurice ROSTAING	Animation du village	Maurice ROSTAING	06 11 28 20 66	Salle de réunion - place de la mairie Réunion le 1 ^{er} mardi du mois
		Carterie	Chantal MANDRAND	04 74 84 04 84	Salle de réunion - place de la mairie Les lundis de 17h30 à 19h
		Volley-Ball	Serge DOMAS	06 09 54 56 75	Gymnase Pierre Quinon (Salaise) Les lundis soirs
		Yoga	Régine GENRE	06 19 29 79 58	Salle de Terrebasse Les mercredis de 18h à 20h Avec Patricia ROYER
		Section jeunes	Théo GUILLON	07 88 43 28 88	
MÉDIATHÈQUE	Catherine FOMBONNE	Animation de la médiathèque		04 74 58 17 49	Lundi de 15h à 16h30, Mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 17h30, Samedi de 10h à 11h30
EDUCATION CANINE	Serge GERIN Claude ROUSSEAU			06 85 82 36 93 04 74 86 51 69	Samedi de 14h à 18h Dimanche de 9h à 12h
GYM	Hélène DOUDEAU			04 74 84 05 36	Salle E. Romanet Mardi de 18h15 à 19h15 (gym douce), 19h15 à 20h15 (gm tonic)
BATTERIE FANFARE TERREBASSE	Christian CORSAT	Batterie Fanfare		04 74 86 79 33 06 31 46 41 99	Rue Emile Romanet Vendredi de 18h à 20h (hiver) de 20h à 22h (été)
A.C.C.A	Jérémy ALCANTARA	Chasse		06 98 36 34 67	
CLUB DE L'AMITIÉ	Marcel MAGNIN	Rencontre des retraités		04 74 29 83 88	Salle de Terrebasse 1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudis de chaque mois
CLUB PHOTO	Monique JUILLET			04 26 57 48 42	Local Salle E. Romanet mercredi à 17h30 Réunion le 1 ^{er} mardi du mois
SOU DES ÉCOLES	Carole MORELLON			06 29 97 34 69	Au local Rue Emile Romanet Lors de la préparation des manifestations



Assemblée générale du Comité des fêtes

Associations intercommunales :
Renseignements au Centre Social
« Les 4 vents » 04 74 84 43 92

La vie associative

Associations Communales



Le Comité des Fêtes de Ville sous Anjou créé en 1976, a pour but d'animer et de faire vivre notre commune, d'apporter un soutien à toutes associations ou particuliers dans la réalisation d'un projet festif, culturel ou sportif.

Tous les premiers mardis du mois, les membres du Comité se réunissent à 20h à la salle de réunion, place de la mairie (à côté salle de Terrebasse) pour préparer les manifestations à venir, si vous avez un projet ou si tout simplement vous souhaitez rejoindre l'équipe de bénévoles, n'hésitez pas à vous inviter à ces rencontres.

Le Comité des Fêtes de Ville sous Anjou, c'est environ 40 familles adhérentes pour l'année 2018 qui ont pris part aux différentes activités proposées par les sections ou qui ont tout simplement contribué au bon déroulement des manifestations organisées pendant cette année écoulée: soirée choucroute, repas des Aînés, vente de fleurs pour la journée humanitaire, exposition « 1000 créations », fête du 14 juillet et son feu d'artifice, ciné plein air, balade gourmande, soirée théâtre, exposition artistique... toutes ces manifestations qui animent le village, sont autant d'occasion de rencontres et d'échanges.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2019 DU COMITÉ DES FÊTES

Dimanche 10 mars	Repas des Aînés de la commune avec le C.C.A.S
Dimanche 28 avril	Le matin : vente de fleurs pour la journée humanitaire Matinée «crêpes, gaufres» de la Section Jeunes de 9h à 17h : Exposition « Mille créations » à la salle Romanet
Samedi 1 et dimanche 2 juin	Expositions de la section carterie et du club photo à la salle Romanet
Dimanche 14 juillet	Concours de pétanque de la Section Jeunes
Vendredi 23 Août	Ciné plein air à la tombée de la nuit
Dimanche 1 septembre	Balade gourmande
Samedi 16 et dimanche 17 novembre	Exposition artistique salle E. Romanet



Les finalistes du concours de pétanque du 14 juillet félicités en fanfare

La vie associative

Le comité des fêtes en images...



**Balade gourmande : pause repas
sous les peupliers au bord de la Sanne**



Balade gourmande : de passage à la Madone



**Balade gourmande :
détente en musique
au retour
place de la mairie**



**La section jeunes
du Comité des Fêtes
a proposé une vente de
pain lors de la matinée
diots du Sou des écoles**

La vie associative



Exposition « 1000 créations »
De nombreux exposants « créateurs »
et passionnés ont fait découvrir
des créations originales et variées



Les lauréats de l'exposition artistique 2018

- Prix du Comité des Fêtes à Mme Juliette GALLIFET de Roussillon pour son tableau «Roses Blanches».
- Prix de la municipalités à M Philippe DUCLOS de Ville sous Anjou pour l'ensemble de ses tableaux présentés.
- Trophée Henri Mabilon à M Gilbert FRAISSE d'Anneyron pour ses réalisations en bois tourné.

L'Atelier carterie

La carterie est une activité qui s'adresse à tous.

- Pour les adultes, vous pouvez nous rejoindre quand vous le souhaitez même en cours d'année les lundis de 17h à 19h à la salle de Terrebase du mois de septembre au mois de juin.
- Et pour les plus jeunes (à partir de 9 ans) à l'atelier ados qui fonctionne uniquement pendant les vacances scolaires en journée le lundi et le mardi.

Chacune réalise ses cartes pour toutes les occasions de la vie, selon ses goûts, ses envies et ses couleurs préférées.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous présentons nos réalisations chaque année pour la journée 1000 créations et lors de notre exposition avec le club photo



Nous vous donnons rendez-vous
à la salle Emile Romanet

- le 28 avril pour la journée « 1000 créations »
- les 2 et 3 juin pour l'exposition carterie - Club photo

Renseignements : 04 74 84 04 84

Exposition Juin 2013

La vie associative

Club Gerin

Le club, peut accueillir les chiots quelles que soient leur race ou leur origine, à jour de leurs vaccins dès 3 mois. Ils y reçoivent l'éducation de base, se socialisent avec leurs congénères et les humains à l'école du chiot.

A 6 mois ils poursuivent leur éducation de base. A cet âge et si le maître le souhaite, le jeune chien peut être orienté vers une discipline : obéissance, agility, obé-rythmée, attelage, pistage (RU : recherche utilitaire et pistage français), ring, RCI, mondioring, travail à l'eau. La recherche utilitaire ou RU consiste à rechercher des personnes simulées disparues.

Elle peut être pratiquée par tout chien. Les capacités olfactives du chien sont utilisées dans toutes les conditions topographiques, météorologiques et temporelles. Elle fait appel à la capacité physique dont l'aboutissement se situe dans la réussite de l'équipe maître-chien face aux tracés auxquels elle se trouve confrontée.

Des moniteurs passionnés encadrent la discipline qui consiste à :



-Trouver le trajet emprunté par la personne simulée disparue

-Découvrir tout objet personnel perdu sur le parcours par cette personne

-Enfin, découvrir la personne égarée. Autonomie, flair, concentration, endurance sont les principales qualités demandées au chien pratiquant la RU

La recherche se fait en tandem, et plus l'équipe chien-maître est soudée meilleurs sont les résultats.

Le chien lit la piste avec sa truffe et le maître doit comprendre les manifestations de son chien et lui faire confiance.

Les objets égarés peuvent être du tissu, du plastique, du bois, du cuir en fonction du niveau (brevet, niveaux 1, 2, ou 3) Ils peuvent être par terre, suspendus ou cachés, toujours en fonction du niveau. La distance de la piste augmente avec le niveau. Il y a un temps maximum pour la réaliser, également fonction du niveau.

La discipline fonctionne « à la récompense (friandise ou jouet) » lorsque le chien marque un objet et trouve la personne.

Les séances au club :

Les samedis de 14h à 17h

Les dimanches de 9h à 12h

CONTACT : Serge GERIN au 06 47 16 52 01

Mail : canine.education@wanadoo.fr

Manifestations 2019 :

Concours de RU les 6 et 7 avril 2019

Concours d'Agility le 26 juin 2019



La vie associative

Sou des écoles

LE SOU DES ECOLES : UNE EQUIPE MOTIVEE !

Le sou des écoles a renouvelé son bureau.

Il est désormais composé de :

Carole MORELLON, présidente ; Julie GARDE, secrétaire ; Céline TOURNIER, trésorière et Hervé GUIGUES, vice-trésorier.

Le Sou des écoles organise différentes manifestations afin de récolter des fonds pour les sorties et les projets scolaires.

Une matinée diots, andouillettes, frites a eu lieu en novembre 2018. Moment agréable partagé avec les parents, l'équipe enseignante mais également les habitants du village et des villages voisins.

La fête de Noël de l'école a été également appréciée par tous. Cet évènement a été réalisé en lien avec l'équipe enseignante. Au programme de cette manifestation : balade dans la rue du village avec les flambeaux lumineux, puis à la salle Romanet espace jeux, spectacles des enfants. Le Père Noël a également rendu visite aux enfants en leur accordant une photo, les enfants étaient ravis !

Nous profitons de cet article pour remercier la municipalité pour le prêt de salles, matériels, le producteur de fruits et légumes « La Coccinelle » pour nous avoir offert des jus de fruits locaux mais également les parents bénévoles pour leur mobilisation lors des différentes manifestations.

Prochaine date à retenir : Vide-greniers le dimanche 19 mai 2019

N'hésitez pas à venir nous rejoindre sur notre page Facebook

pour suivre les actualités du Sou des écoles : « Sou Des Écoles Vsa »



Matinée diots



Fête de Noël 2018

La vie associative

Club de gym volontaire

Vous avez envie de faire un peu de sport, de vivre de bons moments dans une ambiance familiale...

Rejoignez le club de gym coaché par Emilie, titulaire du DEUST, métier de la forme. Notre club accueille à tout moment de nouvelles recrues et offre deux séances d'essai.

Chaque mardi, hors vacances scolaires :

- Gym douce de 18h15 à 19h15
- Gym tonique de 19h30 à 20h30

Venez découvrir les paysages autour de notre village avec **une randonnée pédestre le dimanche 14 avril** où trois circuits vous seront proposés.

Hélène DOUDEAU : 06 13 50 60 98

Claudette TRACOL : 04 74 86 38 22

Aurélien CICILIEN : 06 16 37 88 16



Club de l'amitié



Chaque année nous perdons des adhérents, bien-sûr il en arrive d'autres, mais bien peu pour combler le déficit !! Nous sommes encore un peu plus d'une vingtaine et cela est suffisant pour pouvoir fonctionner mais pour combien de temps?

Puisque les» retraités de chez nous « sont (trop jeunes) pour venir renforcer nos rangs, nous serions heureux de les recevoir un jeudi après midi pour prendre contact et peut-être les convaincre puis ?... leur montrer que nos réunions sont conviviales. Alors rendez-vous à tous, à la salle de Terrebase, le premier et le troisième jeudi du mois.

Merci au comité des fêtes et à la municipalité pour tout le soutien qu'ils nous apportent en souhaitant que cela puisse continuer .

Le président
Marcel Magnin

La vie associative

Club photo

29 années d'existence - 10 Membres

Réunion tous les premiers mardis du mois à 18 h 30 (de septembre à juin) dans le local situé dans le hall d'entrée de la salle Emile Romanet.

Les temps forts du club :

- Deux ou trois cours par an dispensés par un professionnel.
- Exposition permanente avec un thème différent chaque mois dans le hall d'entrée de la salle Emile Romanet.
- Une exposition annuelle (en juin) conjointement avec la section Carterie du Comité des Fêtes du village : **rendez-vous les samedi 2 et dimanche 3 juin 2019**
- Une sortie à la journée chaque printemps avec les conjoints et amis.

Il n'est pas trop tard pour nous rejoindre, vous serez les bienvenus, seules conditions, avoir un appareil photo ! Être passionné et motivé.

Contacts :

- **Monique Juillet 04 26 57 48 42**
- **Béatrice Rambaud 04 74 85 05 14**
- **Viviane Mourier 04 74 84 05 59**



Exposition de juin 2018

TRAVAUX AGRICOLES
FRETON Bernard
47 Route des Combes
38150 Ville sous Anjou



Tél. : 09 67 45 87 24
Portable : 06 82 71 02 97



la Coccinelle

Magasin de producteurs vente de fruits et légumes
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h
et le samedi de 8h à 13h

7 route d'Auberives - ROUSSILLON
en face du club cynophile de VILLE SOUS ANJOU

06 62 35 13 09

La vie associative

FNAGA

L'association des anciens combattants d'Algérie du Maroc et de la Tunisie regroupe encore 33 anciens d'Afrique du Nord ou leur épouse et 12 membres honoraires, des 3 communes de **La chapelle de Surieu, St Romain de Surieu et Ville Sous Anjou.**

Son siège est toujours situé à Ville sous Anjou

Son bureau n'a pas changé, il est toujours composé de :

Un Président : Roger FINAND
de La Chapelle de Surieu
Un Vice-président : Georges DESPIERRE
de La Chapelle de Surieu
Un Secrétaire : Robert TAILLAND
de Ville sous Anjou
Un Trésorier : Maurice ROCHER
Un adjoint : Henri PASSERON
de La Chapelle de Surieu.

Hors les réunions de secteur, de département et les commémorations des événements annuels nationaux,

L'Association a réuni ses membres :

- à sa choucroute dansante annuelle
- en participant à la commémoration du 19 mars
- aux commémorations du 14 juillet et du 11 novembre
- et à quelques assemblées « apéritif » « tirage des rois » afin de se retrouver ensemble

L'Association lors de son assemblée générale du 24 octobre 2018, a rappelé le souvenir de son regretté camarade Emile PIPARD qui nous a quittés au cours de cette année

Le Bureau de L'Association souhaite retrouver ses nombreux membres aux activités qui seront proposées en 2019.

Il rappelle qu'il organisera une sortie le 31 mars à Porcieu (repas dansant pour le festival de l'accordéon).

le président Roger FINAND



Rencontre conviviale de la galette des rois

La vie intercommunale

Le Centre Social "Les 4 vents"

Le Centre Social Les 4 Vents est une association qui offre un espace d'accueil, d'écoute et d'activités ouvert à toutes et à tous.

Ancré dans le mouvement de l'éducation populaire, il propose des activités conviviales, des rencontres propices aux échanges et à l'épanouissement... autant d'initiatives qui permettent aux habitants d'agir et de participer à l'animation de la vie sociale sur les communes d'Assieu, La Chapelle de Surieu, Saint Romain de Surieu et Ville sous Anjou.

L'ensemble de son action repose son projet social. Ce dernier est élaboré par les bénévoles et les salariés du centre social, en concertation avec les habitants, les associations locales et les élus des communes. Il traduit concrètement les missions du centre social en fonction des potentialités et des difficultés du territoire.

Validé par la CAF pour 4 ans (2018-2021), il se décline autour de trois orientations principales :

Créer une dynamique autour du projet de l'association

- En mobilisant l'ensemble des acteurs des 4 communes
- En affirmant le rôle du centre social en tant qu'acteur de l'éducation populaire
- En renforçant la gouvernance du centre social



Élargir le champ d'action du centre social pour accueillir tous les publics

- En proposant des activités nouvelles répondant aux attentes des habitants
- En animant notre espace d'accueil comme une réelle action du centre social
- En développant des synergies d'actions avec les partenaires du territoire

Renforcer notre action en direction des familles des 4 communes

- En étant un lieu ressource au service des familles
- En accompagnant les parents dans leur rôle de parent
- En portant collectivement l'ensemble des actions familles.

Le Centre Social Les 4 Vents, c'est une équipe à votre écoute.

Le centre social rassemble une équipe professionnelle dynamique et qualifiée. Vingt personnes travaillent quotidiennement sur les différents secteurs d'activités.

Pôle animation

Petite enfance (multi-accueil, LAEP, RAM...)

- Sylvie PITTON (coordinatrice)
- Marie-Claire GEAY
- Alexiane MARTIN-SISTERON
- Chantal MEILLER
- Nathalie SOYERE

Enfance/Jeunesse (Accueil de loisirs mercredis et vacances et périscolaire)

- Martine MARCEILLER (coordinatrice)
- Lisa GAILLETON
- Julie GARDE
- Clara HURAUULT
- Maxime LUQUET-GOEPFER
- Sophie RODRIGUEZ
- Angèle ROUX
- Elodie VALETTE

Pôle administratif

- Bruno FELISI (directeur)
- Marie-Hélène SOUVIGNET (accueil, secrétariat)
- Cyrille DESCORMES (comptable)
- Gilles GUSTIN (aide comptable)

Pôle service / entretien

- Régine DREUX
- Chems-Eddine OUROUANE
- Cyril ROUILLE

En outre, en tant qu'association, le Centre Social Les 4 Vents rassemble également de nombreux bénévoles. Qu'il s'agisse de donner un « coup de main », d'animer un atelier ou de participer à la gestion de la structure,



La vie intercommunale

Le Centre Social "Les 4 vents"



les bénévoles agissent au côté de l'équipe professionnelle et contribue ainsi à la mise en œuvre du projet du centre social. Sans eux, le centre social ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui !

Le conseil d'administration est composé de vingt-trois personnes, habitant les quatre communes, réparties en trois collèges : membres actifs, membres associés et membres de droits.

Pour la saison 2018-2019, le bureau de l'association se compose de six personnes : Estelle ROQUES (Présidente), Céline JOUBERT-MORCILLO (Vice-présidente), Isabelle COURADIN (Secrétaire), Claude MILLET (Trésorier), Céline FAVRE et Christian MASSIN.

Si vous aussi, vous avez envie de participer à la vie du centre et de nous transmettre vos bonnes énergies. N'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions en parler !

2019, une année festive pour le centre social !!!

Même si son essence remonte aux années 70 avec la création du foyer intercommunal par des bénévoles sous l'impulsion du Père André, c'est bien en 1999 que le projet « centre social », comme nous le connaissons aujourd'hui, a vu le jour.

L'année 2019, sera donc l'année des 20 ans du centre social... et c'est à l'automne prochain que nous soufflerons les bougies !

En attendant, nous avons besoin de vous et de votre imagination. En effet, nous souhaitons préparer un anniversaire qui ressemble au centre social mais nous souhaitons surtout que ce temps fort soit un réel mo-

ment de rencontre et de partage où chacun puisse trouver une place. Alors, n'hésitez pas à franchir les portes du centre social pour nous transmettre vos idées ou vos envies ...

A vos agendas

- Soirée musique Irlandaise - Vendredi 22 mars 2019
- Chasse aux œufs - Samedi 27 avril 2019

Chasse à l'œuf avec des parcours pour tous les âges.

• Les escapades du centre social

Tout au long de l'année, nous vous proposons des sorties à la journée ouvertes à tous : balades, randonnées, sorties nature ou culturelle... Faites un pas de côté et sortez de votre quotidien !

Informations pratiques

Horaires d'accueil :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

Le vendredi de 9h00 à 12h00

Contacts :

30, route de la Chapelle 38150 Saint-Romain-de-Surieu

Tél. 04 74 84 43 92 / Fax 04 74 84 42 64

www.csles4vents.fr

accueil@csles4vents.fr

Bruno FELISI

Directeur du Centre Social « Les 4 Vents »

La vie intercommunale

Ghorale Les Compagnons de la Sarne



La chorale « Les Compagnons de la Sarne » vit ses derniers instants sous ce nom.

A partir de Janvier 2019, elle deviendra « **Alors on chante** ». L'effectif a augmenté depuis la rentrée de septembre, nous en sommes très heureux. Les répétitions ont lieu tous les mardis de 19h30 à 21h30, au Centre Social « Les 4 Vents » à St-Romain-de-Surieu. Vous aimez chanter, alors, venez, osez, vous serez les bienvenus (es). La direction est assurée par Nadège Leclerc, et nous sommes accompagnés au piano par Florence De Lignerolles. Il y a une très bonne ambiance.

L'année 2018 se termine avec plusieurs animations en Ehpad. C'est toujours un plaisir d'aller donner un

concert auprès de ses résidents, et de leur apporter un petit moment de bonheur.

Voici quelques dates pour 2019.

Le **samedi 30 Mars**, nous aurons notre concert annuel avec les Armonicas de Condrieu, à la salle Emile Romanet de Ville/Anjou.

Le **samedi 25 Mai**, nous donnerons une soirée à l'intention d'Amélie, (jeune choriste handicapée), au profit de l'association « Amélie tout schuss ». Merci d'avance pour votre participation.

La secrétaire,
Jacqueline Figuet.

Esthéticienne à domicile




Esthétique
Viviane
Ville sous Anjou et les environs

Soin du visage
Maquillage
Épilation
Manucure
Beauté des pieds
Faux Ongles (gel)
Rèhaussement de cils
TÉL : 06 19 01 32 97

peinture décoration
cloisons sèches joints calicot

ARNAUD André



17, rue Emile Romanet
38150 VILLE SOUS ANJOU
TEL: 04.74.84.16.37
PORT: 06.73.01.18.08

La vie intercommunale

Tennis Club de la Sarne



SAINT ROMAIN DE SURIEU
LA SANNE TENNIS
N° FFT 50 38 0150 N° DDCS 38 12 004
tclasanne@gmail.com



Bilan de saison écoulée satisfaisant :

Avec un bon nombre d'adhérents stable, des propositions accessibles à tous :
Ecole de tennis et Mini tennis pour les jeunes/Entraînement compétition et loisirs pour les adultes.
Des actions en direction des scolaires de l'intercommunalité (cycle tennis / activités découverte). Stage aux vacances de printemps.

Suite à l'AG voici le bureau saison 2018/2019 :

Président : JULIEN Michaël, **Vice-Président** : CHAMPIN Maxence, **Secrétaire** : PIPARD Sylvie, **Trésorière** : BERNARD Christelle/BEAUJARD Yvonne.

Un début de saison 2019 prometteur :

- Avec cet automne 3 équipes en championnat départemental :

- Mixte en « challenge de l'Isère » sympathique amalgame dans ce groupe où il est permis d'associer jeunes et adultes ainsi que dames et Messieurs ce qui engendre une ambiance conviviale durant toute l'épreuve.
 - Grande première, avec une équipe jeune filles 15/16 ans en entente avec un club voisin
 - Messieurs de plus de 35 ans, qui pour ses débuts dans cette compétition, termine première de sa poule et accède aux ½ finales départementales.
- Les groupes d'entraînement hebdomadaires adultes (sous la houlette de Lise notre monitrice) affichent complet.

A ne pas manquer au cours de la saison :

• **Mars** : championnats par équipes séniors, 2 équipes engagées.

• **De mars à juin** : tournoi interne en simple.

• **Début juin** : tournoi officiel de jeune, nouveau « circuit rhodanien »

• « **La fête nationale du tennis** » le 8 juin 2019 le club de la Sarne ouvrira ses portes à tous les publics, c'est un temps de rencontre où des animations ludiques sont proposées pour découvrir la discipline (prêt de matériel sur place).

• **25 août** : Randonnée pédestre ouverte à tous.

• **Septembre** : stand au forum des associations



Finalistes tournoi des familles 2018

N'hésitez pas venez découvrir notre section !

Sylvie PIPARD
Secrétaire du Club



Les Arpelauds

Une formidable mobilisation de tous les Arpelauds, l'aide et la présence de nombreux amis du patois ou d'anonymes nous ont permis de proposer puis de partager, cette année encore, de précieux moments... Nos remerciements à tous celles et ceux qui sont à nos côtés et nous soutiennent, d'une façon ou d'une autre.

La chorale, sous la houlette de Josette Doris et accompagnée, cette année, par Pierre Elvira, a enregistré un CD. Il est en vente auprès des Arpelauds.

Les ateliers « écriture » ont réuni, en moyenne, 10 à 12 personnes afin d'écrire le scénario de notre futur spectacle qui sera joué en octobre 2019.

Nos animations culturelles :



L'école de Jules Ferry, les 9, 24 février et 11 mars : exposition avec reconstitution d'une salle de classe et évocation des débuts de l'école communale. Nous avons reçu 6 classes soit au total 137 élèves,

accompagnés de leurs enseignants et de quelques parents.

Les remèdes d'autrefois, les 4, 13 mai et 2 juin. Cette très belle exposition a permis de retrouver des boîtes de médicaments anciens, de connaître les plantes et leurs vertus thérapeutiques et de découvrir des pratiques parfois abandonnées aujourd'hui.

« Ouf, la guerre est finie ! », le dimanche 11 novembre. De nombreux objets, documents ont évoqué la grande guerre, les poilus de La Chapelle, le village de La Chapelle-de-Surieu dans les années 1900 et comment l'armistice a été vécu et ressenti. 2 classes de La Chapelle-St Romain ont découvert cette exposition avec beaucoup d'intérêt.

Les journées du patrimoine, les 15 et 16 septembre 2018. Nous avons exposé « Les planches du Gène » appartenant à Eugène Vicat de Viriville, nonagénaire qui, au long de sa vie, a gravé en patois nombre de maximes, de pensées en illustrant certaines d'entre elles.

La Fête de la courge à Ville-sous-Anjou le 7 octobre 2018. Malgré une météo peu clémente, particulière-

ment le matin, cette fête a, une nouvelle fois, connu un vif succès. Le repas dont tous les plats étaient réalisés à base de courge, a régalé toutes les papilles.

Le 20 avril, dans le cadre des visites des sites patrimoniaux, quelques jeunes, encadrés par des membres de la CCPR, ont découvert notre maison du patois et ont collecté des sons.

Le 4 juin, deux groupes folkloriques invités par le Cru de Paille de Montseveroux ont bénéficié de la découverte de l'exposition sur les remèdes anciens et ont particulièrement apprécié ces moments partagés.

Le 16 juin, un voyage à Aix-les-Bains a comblé tous les participants avec repas sur le bateau puis visite de l'Abbaye de Hautecombe, dans une formidable ambiance.

Le 18 octobre, une convention avec la municipalité de La Chapelle-de-Surieu a été signée. A noter que, depuis, la sécurité de la Maison du Patois est assurée par la mise en place, par la mairie, d'une alarme et de caméras extérieures.

Le 19 novembre, une trentaine de personnes (professionnels du tourisme et associations) dans le cadre d'un circuit touristique patrimonial « Eductour » organisé par l'office du tourisme du pays roussillonnais ont découvert la maison du patois et parcouru l'exposition du 11 novembre agrémentée de sketches.

Chacune de nos animations a connu un franc succès.

2019 promet d'être une année tout aussi active et intéressante que 2018. Diverses animations sont prévues. Les répétitions réuniront tous les Arpelauds afin de préparer et produire notre 14^{ème} spectacle bilingue qui aura lieu en octobre 2019, spectacle auquel nous convions déjà notre fidèle public et les autres...

A nouveau, de bons moments à vivre, ensemble... Alors, à bientôt...

P/Les Arpelauds,
Elisabeth Girard



La vie intercommunale

Syndicat Actions Sociales et Sportives des 4 villages

ASSIEU – LA CHAPELLE DE SURIEU – SAINT ROMAIN DE SURIEU – VILLE SOUS ANJOU

Le Syndicat Actions Sociales et Sportives des 4 Villages (SASS) est un Syndicat Intercommunal qui regroupe les 4 communes : Assieu – La Chapelle de Surieu – Saint Romain de Surieu – Ville sous Anjou (soit une population de 3800 habitants).

Il est administré par un conseil syndical qui est composé d'élus des 4 communes (2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune).

Actions sociales : Il prend en charge les frais de fonctionnement du bâtiment du « Centre Social les 4 Vents ». Il lui alloue une subvention de fonctionnement et gère les investissements nécessaires.

Il est l'interlocuteur de la Caisse d'Allocations Familiales avec laquelle il contractualise le Contrat Enfance Jeunesse qui permet de financer les activités du Centre Social.

Actions sportives : Il gère les équipements sportifs intercommunaux situés à Saint Romain de Surieu.

Les 4 communes participent financièrement à ses actions en versant une subvention annuelle au SASS, la participation de chaque commune est calculée selon une clé de répartition dans laquelle le nombre d'habitants est un paramètre important. Pour l'année 2018, la subvention a été de 210 000 € dont :

- 74 883 € pour Assieu
- 44 468 € pour La Chapelle de Surieu
- 23 980 € pour St Romain de Surieu
- **66 668 € pour Ville sous Anjou**

Jean Michel SEGUI

Président du Syndicat Actions Sociales et Sportives
des Quatre Villages



Bâtiment du Centre Social



Activité enfance jeunesse



Courts de tennis



Bâtiment sportif et terrains de foot

La vie intercommunale

EBER Communauté de Communes



Entre Bièvre et Rhône - Communauté de communes
Rue du 19 Mars 1962 - 38556 Saint-Maurice-l'Exil Cedex
T. : 04 74 29 31 00 - F. : 04 74 29 31 09

EBER : ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE 37 COMMUNES

Janvier 2019 : création de Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes

- Président : Francis CHARVET
- 1^{er} Vice-Président : Christian NUCCI en charge de la commission « Emploi et Insertion »
- 2^{ème} Vice-Président : Gilles VIAL en charge de la commission « Economie »
- 3^{ème} Vice-Présidente : Marie-Hélène VINCENT en charge de la commission « Affaires sociales/Santé/CISDP/Politique de la ville »
- 4^{ème} Vice-Présidente : Elisabeth TYRODE en charge de la commission « Transport »
- 5^{ème} Vice-Présidente : Roberte DI-BIN en charge de la commission « Logement/Gens du voyage »
- 6^{ème} Vice-Président : Vincent PONCIN en charge de la commission « Equipements communautaires »
- 7^{ème} Vice-Président : Philippe GENTY en charge de la commission « Aménagement du territoire »
- 8^{ème} Vice-Présidente : Isabelle DUGUA en charge de la commission « Culture/Port de plaisance des Roches de Condrieu »
- 9^{ème} Vice-Président : Philippe MIGNOT en charge de la commission « Grand cycle de l'eau »
- 10^{ème} Vice-Président : Luc SATRE en charge de la commission « Environnement et Transition écologique »
- 11^{ème} Vice-Président : Gilles BONNETON en charge de la commission « Sport »
- 12^{ème} Vice-Président : Régis VIALLATTE en charge de la commission « Tourisme »
- 13^{ème} Vice-Présidente : Angeline APPRIEUX en charge de la commission « Petite enfance-enfance-jeunesse »
- 14^{ème} Vice-Président : Christian MONTEYREMARD en charge de la commission « Voirie »
- 15^{ème} Vice-Président : Claude LHERMET en charge de la commission « Communication/Nouvelles technologies »

La commune de Ville sous Anjou est représentée par ses élus dans 14 de ces commissions communautaires.

Les missions de votre interco'

Aménager le territoire

Préserver l'environnement

Accompagner le développement économique

Développer une offre de transport collectif

Valoriser et animer les atouts touristiques

Donner accès à la culture : lecture, cinéma, musique, spectacle vivant...

Gérer les équipements communautaires : piscines, gymnases, camping...

Encourager la pratique sportive : sport handicap, athlétisme, natation

Gérer l'assainissement collectif et demain, l'eau

Aménager, entretenir et sécuriser les routes

Développer l'usage des nouvelles technologies

Contribuer à une offre de logements accessibles à tous

Participer au développement social du territoire et à la santé

Offrir des services en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Vos contacts

Siège :

rue du 19 mars 1962
38550 Saint-Maurice-l'Exil
04 74 29 31 00

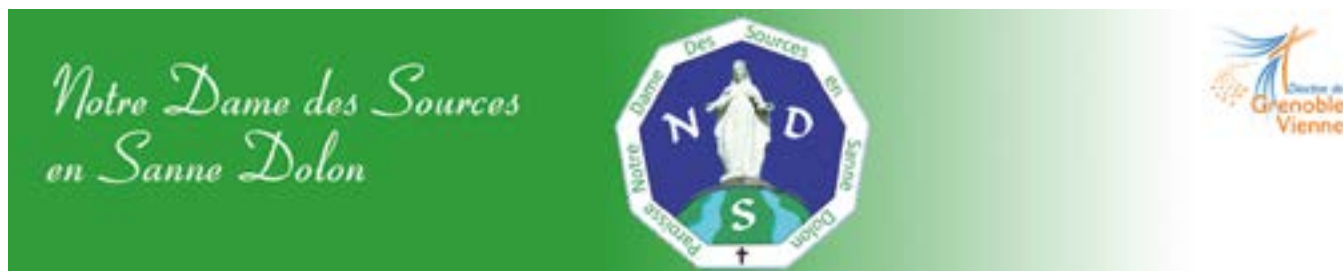
Pôle de proximité :

28, rue Français
38270 Beaurepaire
04 74 84 67 29



La vie Paroissiale

La Paroisse Notre Dame des Sources



Avec huit autres villages (Assieu, La Chapelle de Surieu, St Romain de Surieu, Agnin, Anjou, Bougé, Chambalud et Sonnay), Ville Sous Anjou fait partie de la **Paroisse Notre Dame des Sources en Sanne-Dolon**. Notre prêtre modérateur est le **Père Jean-Hugues MALRAISON** qui est aussi responsable de la Paroisse St Pierre en Pays Roussillonnais, **on peut le joindre au 06 61 10 41 43**.



Il est assisté de 3 prêtres coopérateurs ; **les Pères Davy, Basile, Joachim, ainsi que des diacres Thierry Merle et Bernard Buisson**.

Le Père Jean-Hugues a pris ses fonctions depuis le 1er septembre 2018, suite au départ en retraite du Père Jean-Claude LEFEBVRE. La messe du 15 août à la Madone a été l'occasion de rendre grâce au Père Jean-Claude après 12 années de «bons et loyaux services» dans nos deux paroisses.

Les principales rencontres de notre Paroisse se déroulent :
à la **Maison Paroissiale**

17 route du Dauphiné 38150 Anjou
Tél : 04 74 84 06 54

Mail : notredamedessources@orange.fr

Site Internet : [https:// paroisse-notredame-sannedolon.fr](https://paroisse-notredame-sannedolon.fr)

Un accueil est ouvert tous les mercredis de 9h à 11h et les samedis de 10h à 11h30, pour des renseignements en particulier concernant la catéchèse, l'aumônerie ou pour les démarches relatives à un baptême, un mariage ou tout simplement pour un moment de discussion. Le mercredi à partir de 10h permanence du père Jean-Hugues sur rendez-vous en téléphonant au 06 61 10 41 43.

Vous trouvez toutes les informations relatives à la Paroisse sur le site internet ainsi que dans le bulletin trimestriel « Informations chrétiennes » qui peut être téléchargé sur le site ou que vous pouvez avoir en version papier en même temps que « Intervillages » si vous en faites la demande en contactant la Maison Paroissiale, des exemplaires sont aussi mis à disposition dans chaque église de la Paroisse.

Dans chaque village de la Paroisse, il existe un Comité de Clocher dont un des principaux objectifs est d'assurer une proximité d'Eglise auprès des habitants. Notre clocher a besoin de toutes les bonnes volontés pour répondre à cette mission.

Nicole Pedoux (04 74 29 64 17)

Josiane Pellat (04 74 84 05 01)





**BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE VILLE SOUS ANJOU
N°17 - AVRIL 2019**